

Note Méthodologique : Mise en place Plan de prévention

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

La mise en place du plan de prévention encadre les interventions d'entreprises extérieures sur un même site pour maîtriser la coactivité et se conformer au Code du travail.

- Prévenir les accidents et garantir la conformité réglementaire.
- Intégration à la politique globale de santé et sécurité au travail.
- Outil structuré et documenté de pilotage opérationnel.
- Coordination efficace et maîtrise partagée des risques entre employeurs.

Point clé : Le plan de prévention est spécifique à chaque site et doit être mis à jour à toute modification des conditions d'intervention.

Objectifs de la mission

- Identifier et évaluer les risques spécifiques liés à la coactivité.
 - Déterminer des mesures de prévention et de protection adaptées.
 - Formaliser responsabilités et modalités d'intervention de chaque partie.
 - Assurer un suivi et une mise à jour régulière du plan.
 - Favoriser un dialogue structuré entre donneur d'ordre et entreprises extérieures.
-

Périmètre / livrables attendus

- Diagnostic initial du contexte, des activités simultanées et des zones sensibles – Livrable : rapport de diagnostic.
 - Évaluation et hiérarchisation des risques (gravité/probabilité) – Livrable : cartographie des risques.
 - Élaboration du plan (mesures organisationnelles, techniques, humaines; coordination; communication; urgence; responsabilités) – Livrable : document du plan de prévention.
 - Mise en œuvre sur site et suivi des actions – Livrable : rapport de suivi.
 - Audit de conformité et amélioration continue – Livrable : rapport d'audit et recommandations.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 – Diagnostic initial et état des lieux

- Analyse du site, des coactivités et des interactions entre équipes.

- Identification des zones sensibles et des risques potentiels.
- Résultat : rapport de diagnostic.

Étape 2 – Évaluation et hiérarchisation des risques

- Évaluation des risques (environnementaux, électriques, mécaniques, chimiques, circulation).
- Classement par gravité/probabilité et priorisation des actions.
- Résultat : cartographie des risques.

Étape 3 – Élaboration du plan de prévention

- Définition des mesures organisationnelles, techniques et humaines.
- Précision des modes de coordination, communication et consignes d'urgence.
- Résultat : document du plan de prévention.

Étape 4 – Mise en œuvre et suivi des actions

- Déploiement sur le terrain avec responsables HSE, chefs d'équipes et prestataires.
- Suivi régulier et ajustements selon l'évolution des conditions.
- Résultat : rapport de suivi.

Étape 5 – Audit et amélioration continue

- Vérification de la conformité et de l'efficacité (audits internes/externes).
- Identification des axes d'amélioration et consolidation des bonnes pratiques.
- Résultat : rapport d'audit et recommandations.

Planning / durée / jalons

Durée indicative : plusieurs jours à plusieurs semaines selon la taille du site, le nombre de prestataires et la complexité des opérations.

Jalon	Activités clés	Livrables / résultats
Lancement & cadrage	Réunions préparatoires et de coordination entre employeurs/HSE	Plan de travail et planning de visites
Visites terrain & analyses	Diagnostics, évaluations des risques, relevés d'inspection	Rapport de diagnostic, cartographie des risques
Rédaction du plan	Formalisation des mesures, responsabilités, urgence/communication	Document du plan de prévention
Validation & diffusion	Revue conjointe, ajustements, diffusion aux parties prenantes	Version approuvée, traçabilité documentaire
Mise en œuvre & suivi / Audit	Application, suivi régulier; audits internes/externes	Rapport de suivi; rapport d'audit et recommandations

Rôles & responsabilités (client / consultant)

Client (donneur d'ordre et entreprises extérieures)

- Co-rédiger le plan de prévention et contribuer à l'évaluation des risques.
- Participer aux réunions de coordination et aux visites de terrain.
- Valider le plan et assurer sa diffusion aux intervenants.
- Mettre en œuvre les mesures définies sur site.

Consultant (équipes SST)

- Accompagner de bout en bout : diagnostic, évaluation, rédaction et validation.
 - Structurer la coordination et le suivi documentaire.
 - Conduire ou préparer les audits et proposer des recommandations.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Réunions préparatoires et de coordination HSE entre employeurs.
 - Validation documentaire conjointe du plan; diffusion contrôlée aux parties prenantes.
 - Mise à jour obligatoire à chaque changement de conditions, d'acteurs ou de procédés.
 - Suivi régulier de l'application terrain; corrections des écarts.
 - Audits internes/externes pour évaluer l'efficacité et la conformité.
 - Traçabilité et archivage des versions approuvées, preuves d'application et comptes rendus HSE.
 - Mesure des résultats via audits et indicateurs (dont absence d'accidents en coactivité).
-